



ANNÉE 2019

APPELS A PROJETS

« POLITIQUE DE LA VILLE », « VILLE VIE VACANCES »

et « FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION »

Madame, Monsieur,

Parce que nous sommes convaincus que le tissu associatif parisien est essentiel à la vitalité de nos quartiers, à l'amélioration de la vie des habitants et à la réduction des inégalités entre les territoires, l'État et la Ville de Paris accompagnent régulièrement le financement de vos projets locaux. Les signatures en 2015 des nouveaux Contrat de Ville et Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité ont conduit à réaffirmer et à renforcer cet engagement, aujourd'hui renouvelé.

Comme les années précédentes, dans la perspective de renforcer la visibilité des circuits administratifs et financiers, l'État et la Ville de Paris ont regroupé dans un calendrier unique les trois appels à projets Politique de la Ville, Ville Vie Vacances et Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), que nous vous adressons conjointement. S'ils interviennent chacun dans des champs d'action particuliers, ces trois appels à projets concourent en effet de manière complémentaire à la réalisation des objectifs fixés par les cadres contractuels de la politique de la ville et de la politique de prévention de la délinquance à Paris.

L'accélération des mutations de la société, mais aussi les événements qui bouleversent périodiquement notre pays et le monde, nous mettent au défi de préserver un vivre ensemble harmonieux et garant d'un avenir plus serein. Nous tenons à réaffirmer que face aux intolérances, au racisme et au repli sur soi, nous souhaitons être les garants d'une véritable mobilisation collective autour des valeurs de la République.

En votre qualité d'associations investies au quotidien dans les quartiers parisiens populaires, vous êtes, par les actions que vous menez et les projets que vous portez, les acteurs essentiels de l'accompagnement de ce besoin de lien social, de promotion de la citoyenneté et des valeurs républicaines. Nous souhaitons donc que vous soyez particulièrement attentifs aux enjeux d'égalité, de laïcité et de liberté d'expression. Vos projets devront par ailleurs prendre en compte les principes fondamentaux de lutte contre les discriminations, d'égalité femmes-hommes et d'émancipation de la jeunesse.

Plus globalement, vos actions devront répondre aux axes prioritaires définis par le Contrat de ville et le Contrat parisien de prévention et de sécurité et déclinés localement en projets de territoire et en contrats de prévention et de sécurité d'arrondissements à l'issue d'un important travail partenarial et participatif.

Ces axes et priorités sont précisés dans les fiches techniques des appels à projets joints.

Nous faisons par ailleurs cette année le choix renforcé de simplifier davantage les démarches administratives de demandes de subventions, tout en sécurisant les financements des acteurs associatifs, en développant encore la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs pour les associations qui mènent une ou plusieurs actions financées de façon récurrente. Notre objectif est bien de consolider les projets structurants des territoires tout en permettant l'émergence de nouveaux projets et de nouveaux porteurs.

Enfin, alors que les Conseils Citoyens sont opérationnels et actifs dans chacun des huit arrondissements concernés, nous rappelons que la participation des habitants est un principe essentiel de la politique de la ville devant guider l'action de l'ensemble des porteurs de projets investis dans les quartiers de la politique de la ville parisiens.

Les critères et les modalités de dépôt de vos dossiers de demande de subvention sont détaillés dans les documents joints. Par ailleurs, les équipes de développement local et les délégués du Préfet sont à votre disposition pour vous accompagner dans la formalisation de votre projet, la procédure de dépôt de votre dossier ainsi que pour vous renseigner sur les évolutions du cadre réglementaire.

Nous attirons votre attention sur le fait que cet appel à projets sera clos le 9 novembre prochain. Toute demande parvenue après cette date ne pourra être examinée par nos services.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Cordialement,

Pour le préfet
De la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

Le préfet, secrétaire général
de la préfecture de la région d'Ile-de-France,
Préfecture de Paris

François RAVIER

Pour le préfet de police

Le préfet, directeur de cabinet

Pierre GAUDIN

L'adjointe à la Maire de Paris,
chargée de la sécurité, de la
prévention, des quartiers
populaires et de l'intégration

Colombe BROSSEL

Colombe BROSSEL